

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR CTRIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

aladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10120 Société : (54322)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : TRADY FA DOUNA

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 06 61 13 16 11

Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BENNOUNA Mohamed
Ophtalmologiste
Maladies & Chirurgie des Yeux
47, Av. HASSAN II CASABLANCA
Tél. : 05 22 22 87 06 / 05 22 48 13 58

Date de consultation : 02/09/2020

Nom et prénom du malade : TRADY FA DOUNA

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/09/2017	Orphéonie	1	30000	Dr. HASSAN HASSAN & CHILOU 22-87-36-05-22

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
<i>OPTIQUE Opticien 89, Rue Beni Mguild Hay 1 Casablanca - Tel: 06 8 12 0 0 0 0</i>	07/10/2020					3100,- Dhs

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES OPTICIENS DU MAROC

OPTIQUE CHERIFIENNE

(opticien spécialiste)

89, Rue Beni M Guild

Casablanca

Tél : 0661766644

Ordonnance de M. le Docteur :

BENNOUAF Dahaded



النظارات الشريفة

اختصاصي في النظارات البصرية

89، زنقةبني امكيد الدار البيضاء

الهاتف: 0661766644

N° 002091

N° de nomenclature 722-401

Correspondant à la prescription 722-401

LOIN	OD : + 2.50 OG : + 2.50	PRES	OD: + 2.00 OG: + 2.00
------	----------------------------	------	--------------------------

FOURNITURE

Montures : OPTIQUE

Verres : 20-0000-A = AR

Total : 21100 FRS PC-CE

Arrêtée la présente facture à la somme de

Casablanca le : 07/11/2020

M/ou Mme :

TRADY FADEU

1200	11000
700	7000
.....
.....
3100	31000

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien - Optométriste
99, Rue Beni Mould Hay Zayoune
Casablanca - Tél: 06 61 76 66 44

Dr Bennouna Mohamed

OPHTALMOLOGISTE

Lauréat de La Faculté de Médecine de Paris
Médecine des Yeux
Chirurgie Oculaire et Orbito-Palpébrale
Chirurgie Réfractive



لور بیونہ محمد

خريج كلية الطب بباريس
ختصاصي في أمراض العيون
جراحة العين والجفن
جراحة تصحيح البصر

Casablanca, le 02 septembre 2020

Mme TRADY FADOUA

1/ Monture pour vision de loin + verres correcteurs
Organiques, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 0.50

$$OG = +0.50$$

2/ Monture pour vision de près + verres correcteurs

VP : ODG = Add : + 2.00

OPTIQUE CHERIFIENNE
Opticien Optomériste
89, Rue Beni Mguilday Laâyoune
Casablanca 21-06 61 76 66 44

47. AVERAGE TIME FOR 11 - (based on 11 cases)
OPTIMUM DRYING TIME
DETERMINED BY: M. Mohamed

الحالات المستعجلة : 05 22 25 71 71 | En cas d'urgence :

47, Av. Hassan II, 1er étage - Casablanca | شارع الحسن الثاني، الطابق الأول - الدار البيضاء

لِهَاتِف : ٠٥٢٢٢٢٨٧٩٦ / ٠٥٢٢٤٨١٣٥٨

Fax: 05 22 47 32 60 : الفاكس :

TRAM : Station Place M^{ed} V

E-mail : bennouna.oph@gmail.com / GSM : 06 06 25 45 85